



Genève, le 19 mars 2025

Le Conseil d'Etat

867-2025

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
(DETEC)
Monsieur Albert RÖSTI
Conseiller fédéral
3003 Berne

**Concerne : paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2025
ordonnance sur les biotopes d'importance nationale**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous accusons réception de la consultation mentionnée en objet, qui a retenu toute notre attention.

Après analyse du projet soumis, nous constatons qu'aucune modification des périmètres ne concerne le canton de Genève. En conséquence, nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur l'objet même de cette consultation.

Néanmoins, nous saluons l'orientation prise par l'office fédéral de l'environnement visant à privilégier, à l'avenir, des révisions plus fréquentes et de moindre ampleur. Dans ce cadre, nous tenons à exprimer l'intérêt marqué de notre canton pour une prochaine adaptation des périmètres. Cette démarche permettrait une meilleure harmonisation entre les délimitations établies par la Confédération et la réalité matérielle et administrative du terrain.

En particulier, nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité d'aligner les périmètres fédéraux avec les zones à bâtir entrées en force, lorsqu'ils se superposent. De même, nous estimons essentiel que les inventaires fédéraux puissent intégrer l'évolution des périmètres, en prenant en compte les efforts de renaturation ainsi que la mise en place d'infrastructures écologiques.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces considérations et relevons que l'office cantonal de l'agriculture et de la nature reste à disposition pour toute discussion ou collaboration sur ces enjeux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

La présidente :



Nathalie Fontanet

Annexe : questionnaire complété

Copie à : stephan.lussi@bafu.admin.ch

Révision des annexes des ordonnances sur les biotopes : Formulaire de réponse à la consultation

Paquet d'ordonnances sur l'environnement automne 2025

Référence/numéro de dossier : BAFUD-18DA3401/595

Personne de contact OFEV: Stephan Lussi, section Infrastructure écologique, division Biodiversité et paysage, OFEV, 3003 Berne, Tél. +41 58 46 449 94, stephan.lussi@bafu.admin.ch

Nous vous remercions de bien vouloir inscrire toutes vos remarques et propositions dans le tableau ci-dessous.

Kurzname	Expert compétent	Office / Département / Organisation	E-mail	No de tél.
	Patrik Fouvy	Office cantonal de l'agriculture et de la nature, département du territoire, canton de Genève	patrik.fouvy@etat.ge.ch	41792486456

Généralités	
Remarques générales, par ex. concernant les explications	Demandes
Nous saluons l'orientation prise par l'OFEV visant à privilégier, à l'avenir, des révisions plus fréquentes et de moindre ampleur. Intérêt marqué pour une prochaine adaptation des périmètres. Ce qui permettrait une meilleure harmonisation entre les délimitations établies par la Confédération et la réalité matérielle et administrative du terrain. Nécessité d'aligner les périmètres fédéraux avec les zones à bâtir entrées en force et d'intégrer l'évolution des périmètres... en prenant en compte les efforts de renaturation ainsi que la mise en place d'infrastructures écologiques.	Intérêt pour une prochaine adaptation des périmètres. Nécessité d'harmoniser les délimitations d'une part avec les zones à bâtir en force, d'autre part en intégrant l'évolution des périmètres avec les renaturations et infrastructures écologiques.

Concernant les objets et les délimitations d'objets	
Remarques générales (cf. Géoportail et annexe «Beilage 08 Biotop Revision Objektliste _ liste objets zu BRA UVEK»)	Demandes
Aucune modification des périmètres ne concerne le canton de Genève. En conséquence, pas d'observations particulières à formuler sur l'objet même de cette consultation.	

